PARLEMENT EUROPÉEN

2004 *2009*

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2007/2202(INI)

5.3.2008

AMENDEMENTS
1 - 13

Projet d'avis
Tatjana Ždanoka
(PE400.679v02-00)

sur les progrès réalisés en matière d'égalité des chances et de non-discrimination dans l'Union européenne (transposition des directives 2000/43/CE et 2000/78/CE)
(2007/2202(INI))

AM_Com_NonLegOpinion

Amendement 1
Marco Cappato, Sophia in 't Veld

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	1 bis. regrette que pour veiller à ce que les États membres respectent pleinement la directive 2000/78/CE, la Commission ait dû envoyer des avis motivés le 31 janvier 2008 pour défaut de mise en œuvre de la directive à dix États membres (République tchèque, Estonie, Irlande, Grèce, France, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Finlande et Suède) ainsi qu'une mise en demeure à l'Allemagne et deux mises en demeure complémentaires à la Lettonie et à la Lituanie; prend également note que les premières mesures d'une procédure d'infraction ont été prises contre la Belgique, la Slovaquie, le Danemark, l'Italie, la Pologne, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni, tandis que la transposition de la directive en Autriche, au Luxembourg, en Bulgarie et en Roumanie est en cours d'examen; invite ces États membres à respecter pleinement la directive sans tarder;

Or. en

Amendement 2
Patrick Gaubert

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis	*Amendement*
2. demande aux États membres d'utiliser tous les instruments disponibles***, y compris la discrimination positive,*** pour assurer une égalité concrète et accorder plus	2. demande aux États membres d'utiliser tous les instruments disponibles pour assurer une égalité concrète et accorder plus d'importance aux preuves de

d'importance aux preuves de discrimination;	discrimination;

Or. fr

Amendement 3
Viktória Mohácsi

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis	*Amendement*
3. demande que l'application des dispositions concernant la charge de la preuve fasse l'objet d'une surveillance stricte;	3. demande que l'application des dispositions concernant la charge de la preuve ***et le classement des plaintes d'intérêt public*** fasse l'objet d'une surveillance stricte;

Or. hu

Amendement 4
Manfred Weber

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	3 bis. est conscient que les mesures de protection contre les discriminations entraînent des frais et un surcroît de démarches administratives, notamment pour les entreprises; recommande d'en tenir compte pour les mesures à venir et demande donc d'agir avec prudence en ce qui concerne la législation future;

Or. de

Amendement 5
Manfred Weber

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis	*Amendement*
6. regrette que les directives ne visent pas les différences de traitement fondées sur la nationalité ou la langue; pense que ces différences, si elles ne sont pas objectivement justifiées par un but légitime, lui-même atteint par des moyens appropriés et nécessaires, constituent souvent une discrimination indirecte fondée sur l'origine raciale ou ethnique;	***supprimé***

Or. de

Amendement 6
Patrick Gaubert

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis	*Amendement*
6. ***regrette*** que ***les directives ne visent pas*** les différences de traitement fondées sur la nationalité ou la langue; ***pense que ces différences, si elles*** ne sont pas objectivement justifiées par un but légitime, lui-même atteint par des moyens appropriés et nécessaires, ***constituent souvent*** une discrimination indirecte fondée sur l'origine raciale ou ethnique;	6. ***estime*** que les différences de traitement fondées sur la nationalité ou la langue ***qui*** ne sont pas objectivement justifiées par un but légitime, lui-même atteint par des moyens appropriés et nécessaires, ***peuvent constituer*** une discrimination indirecte fondée sur l'origine raciale ou ethnique;

Or. fr

Amendement 7
Marian-Jean Marinescu

Projet d'avis
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	6 bis. estime que la discrimination doit également être considérée comme influant sur les quatre libertés fondamentales – et notamment la libre circulation des personnes –, ce qui constitue en soi un obstacle au fonctionnement du marché intérieur; invite la Commission à encourager les États membres à revoir leurs dispositions transitoires réglementant l'accès à leur marché du travail afin de supprimer les différences entre citoyens européens sur ce point;

Or. en

Amendement 8
Ignasi Guardans Cambó

Projet d'avis
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	6 bis. regrette que les directives 2000/43/CE et 2000/78/CE ne portent pas sur les différences de traitement de nature discriminatoire fondées sur des critères physiques tels que la taille ou l'aspect, notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, lorsqu'il n'existe pas de lien direct entre ces caractéristiques physiques et les compétences requises pour l'emploi en question;

Or. es

Amendement 9
Manfred Weber

Projet d'avis
Paragraphe 9

Projet d'avis	*Amendement*
9. estime que les minorités, et en particulier les Roms, doivent bénéficier d'une protection sociale spécifique, étant donné que les problèmes d'exploitation, de discrimination et d'exclusion se sont faits encore plus pressants à leur égard à la suite des élargissements;	***supprimé***

Or. de

Amendement 10
Patrick Gaubert

Projet d'avis
Paragraphe 9

Projet d'avis	*Amendement*
9. estime que les minorités***, et en particulier les Roms,*** doivent bénéficier d'une protection sociale spécifique, étant donné que les problèmes d'exploitation, de discrimination et d'exclusion se sont faits encore plus pressants à leur égard à la suite des élargissements;	9. estime que les minorités doivent bénéficier d'une protection sociale spécifique, étant donné que les problèmes d'exploitation, de discrimination et d'exclusion se sont faits encore plus pressants à leur égard à la suite des élargissements;

Or. fr

Amendement 11
Viktória Mohácsi

Projet d'avis
Paragraphe 9

Projet d'avis	*Amendement*
9. estime que les minorités, et en particulier	9. estime que les minorités, et en particulier

les Roms, doivent bénéficier d'une protection sociale spécifique, étant donné que les problèmes d'exploitation, de discrimination et d'exclusion se sont faits encore plus pressants à leur égard à la suite des élargissements;	les Roms, doivent bénéficier d'une protection sociale spécifique, étant donné que les problèmes d'exploitation, de discrimination et d'exclusion se sont faits encore plus pressants à leur égard à la suite des élargissements ***dans le domaine de l'enseignement, de la santé, du logement et de l'emploi***;

Or. hu

Amendement 12
Viktória Mohácsi

Projet d'avis
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	9 bis. recommande qu'en ce qui concerne un enseignement de qualité pour les enfants roms et les enfants défavorisés ainsi que leur catégorisation injustifiée parmi les enfants handicapés, une attention particulière soit accordée à la lutte contre toutes les formes de discrimination dans le domaine de l'enseignement;

Or. hu

Amendement 13
Marco Cappato, Sophia in 't Veld

Projet d'avis
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Projet d'avis	*Amendement*
	12 bis. invite instamment la Commission à déposer le plus vite possible une proposition de directive horizontale pour l'application du principe d'égalité de traitement en dehors de l'emploi, portant

notamment sur l'accès aux biens, aux services et au logement, à l'enseignement, à la protection sociale et aux avantages sociaux, à l'immigration et à l'asile, et couvrant tous les motifs de discrimination énumérés à l'article 13 du traité CE;

Or. en